DECRET D/2026/0316/PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET RELATIF AU PROJET DE CONSTRUCTION ET DE BITUMAGE DE LA ROUTE NATIONALE LABE – TOUGUE, Y COMPRIS LA BRETELLE BANTI – KOUBIA EN BETON BITUMINEUX ET DU PONT SUR LE BAFING

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret D/2026/0314/PRG/SGG du 20 octobre 2026 portant promulgation de la loi ordinaire L/2026/004/AN portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt relatif au Projet de construction et de bitumage de la route nationale Labé-Tougué, y compris la bretelle Banti- Koubia en béton bitumineux et du pont sur le Bafing ;

Vu l'Avis consultatif n° 27 du 20 octobre 2026 de la Cour suprême relatif à la loi L/2026/004/AN portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt relatif au Projet de construction et de bitumage de la route nationale Labé-Tougué, y compris la bretelle Banti- Koubia en béton bitumineux et du pont sur le Bafing ;

DECRETE :

Article 1er : Est ratifié l'Accord de prêt conclu entre le Gouvernement de la République de Guinée et la Bank of Africa United Kingdom PLC en qualité d'arrangeur principal mandaté, AL AHLI Bank of Kuwait K.S.C.P. (DIFC Branch), Africa Finance Corporation, First Abu Dhabi Bank PJSC, ABC Islamic Bank, Bank of Africa Banque Offshore, relatif au projet de construction et de bitumage de la route nationale Labé – Tougué (148, 860 km sur les RN 27 et RN 28) y compris la bretelle Banti – Koubia (11, 443 km sur la RN 34) en béton bitumineux et du Pont sur le Bafing (200 ml), signé le 22 juillet 2026 pour **un montant de trois cent millions d'euros (300. 000. 000 euros).**

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 23 OCT 2026

Président Mamadi DOUMBOUYA